



Commune de  
**Granges-Paccot**

**ASSEMBLÉE COMMUNALE  
DU  
1<sup>ER</sup> AVRIL 2015**

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 21.04.2015 / PV 494

**Présidence** : M. René Schneuwly, Syndic

**Présences** : 84 citoyennes et citoyens, selon la liste des présences

M. Schneuwly ouvre l'Assemblée communale extraordinaire à 20.00 et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

M. Schneuwly souhaite une bienvenue particulière à Mme Claudia Schermesser et à M. Christian Oeschger, architectes vainqueurs du concours organisé dans le cadre du futur Centre scolaire et sportif de Chavully. Pour la direction locale des travaux, M. Schneuwly salue la présence de MM. Yvan Chappuis et Pascal Pythoud qui travailleront de concert avec le bureau Oeschger et Schermesser Architekten Sàrl pour l'exécution des travaux, pour autant que le crédit de construction soit accepté ce soir.

M. Schneuwly salue également la présence de Mme Christine Schneuwly, ancienne Députée, Mme Patricia Gaillard Zenger, Inspectrice scolaire, M. Olivier Wyser, représentant du journal La Liberté, ainsi que les membres de la Commission financière (ComFin).

M. Schneuwly prie les citoyennes et citoyens présents de bien vouloir excuser les absences de Mme Isabelle Chassot, ancienne Conseillère d'État, M. André Demierre, Conseiller communal, M. Hubert Chassot, ancien Président de Paroisse et ancien Vice-Syndic de la Commune, Mme Silvia Degex, M. Gabriel Boschung, Mme Hélène Romanens et M. Dominique Romanens.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, la présente Assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg du vendredi 20 mars 2015, par affichage au pilier public et par un envoi en tous-ménages le même jour.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de la convocation et de l'ordre du jour, M. Schneuwly déclare l'Assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2014
2. Complexe scolaire de Chavully (CSC)
  - 2.1. Présentation et plan de financement
  - 2.2. Approbation du crédit de construction
  - 2.3. Autorisation d'emprunt
  - 2.4. Rapport de la Commission financière, discussion et votes
3. Divers

### **SCRUTATEURS**

M. Schneuwly désigne, en qualité de scrutateurs, pour la travée de gauche et la table du Conseil communal, M. Philippe Limat et, pour la travée de droite et la table de la ComFin, Mme Isabelle Mussoi. En cas de vote à bulletin secret, M. Claude Robatel, Administrateur communal, se joindra aux scrutateurs.

## **LISTE DES PRESENCES**

La liste des présences a été tenue à l'entrée de la salle et 84 citoyennes et citoyens participent à l'Assemblée de ce soir. Les personnes ne s'étant pas annoncées doivent se manifester. Les retardataires sont priés de s'annoncer dès la fin de l'Assemblée communale.

## **ENREGISTREMENT**

Conformément à l'article 12 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats de l'Assemblée sont enregistrés. Les personnes désirant poser des questions ou intervenir sont priées de s'annoncer et de s'exprimer en utilisant le micro mis à disposition afin de permettre l'établissement d'un procès-verbal fidèle. La bande enregistrée ce soir sera effacée après l'approbation du procès-verbal.

### **1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 15 DECEMBRE 2014**

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2014 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal le mardi 3 février 2015 et était à disposition à l'Administration communale, ainsi que sur le site Internet de la Commune. Ce procès-verbal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque particulière et la parole n'étant pas demandée, ce procès-verbal est dès lors approuvé avec les remerciements à son auteur, Mme Virginie Khuu. La bande d'enregistrement de l'Assemblée communale peut donc être effacée.

### **2. COMPLEXE SCOLAIRE DE CHAVULLY (CSC)**

M. Schneuwly informe l'Assemblée que ce point fera l'objet de plusieurs interventions. Il commence par le contexte général qui figure dans le message transmis à la population.

Depuis quelques années, le canton de Fribourg connaît un essor démographique qui, proportionnellement, est le plus important de Suisse, sa population étant, depuis peu, de plus de 300'000 habitants. La Commune de Granges-Paccot n'a pas échappé à ce phénomène, la barre des 3'300 habitants ayant été franchie. Durant la prochaine décennie, la courbe ne va pas fléchir, bien au contraire. Les projections faites dans le cadre du projet d'agglomération de deuxième génération font en effet apparaître qu'à l'horizon 2030 la population de l'Agglomération de Fribourg augmentera de 30'000 personnes, la création de 15'000 emplois supplémentaires étant en outre escomptée. Pour atteindre ces objectifs, la Commune de Granges-Paccot devra participer à l'effort de densification voulu par le législateur fédéral. Le train est d'ailleurs en marche, en particulier sur le Plateau d'Agy, site stratégique de l'Agglomération de Fribourg car bien desservi par les transports publics (ligne 1 des TPF et halte ferroviaire de St-Léonard) et susceptible d'accueillir des structures performantes de mobilité douce. Les appartements en construction (plus de 150) entraîneront sans doute l'augmentation de notre population qui devrait atteindre plus de 4'000 habitants dans les trois années à venir. Cette évolution va se poursuivre par la mise en place, toujours sur le Plateau d'Agy, d'une zone de développement urbain qui transformera ce secteur en quartier de ville avec un essor démographique de plusieurs centaines d'habitants.

Les besoins en matière de scolarité ont également changé durant ces dernières années. L'école enfantine est devenue obligatoire et comporte aujourd'hui deux degrés. Des locaux plus spacieux et mieux équipés doivent être offerts à nos enfants. Des espaces doivent aussi être réservés à la logopédie, la psychologie, la psychomotricité, la rythmique ainsi qu'aux activités créatrices et aux travaux pratiques. Soucieuse du bien-être de sa population, la commune de Granges-Paccot a ouvert puis agrandi les structures d'accueil de la petite enfance (crèche-garderie et accueil extrascolaire). Devant l'insuffisance de locaux, elle a dû mettre en place deux séries de containers et, pour la prochaine année scolaire, elle aménagera une nouvelle classe dans les modules de Chantemerle. Ces solutions provisoires ont cependant des limites qui sont aujourd'hui atteintes, situation qui nous oblige à opter pour une solution propre à atteindre nos objectifs quantitatifs et qualitatifs; cette solution réside dans la construction du nouveau Complexe scolaire de Chavully.

La nécessité évoquée a bien été comprise par l'Assemblée communale de Granges-Paccot qui s'est déjà prononcée à trois reprises sur cette réalisation. Le 27 mai 2013, elle a, à une très large majorité, autorisé le Conseil communal à acquérir l'article 28 Plan folio du Registre foncier d'une surface de

19'477 m<sup>2</sup> pour le prix de CHF 3'895'400.00 (trois-millions-huit-cent-nonante-cinq-mille-quatre-cents francs) ainsi qu'à signer le pacte d'emption et la promesse d'achat destinés à concrétiser cette acquisition. A ce stade, il est important de préciser que la grandeur de cette parcelle permettra à l'avenir de doubler sans difficulté la capacité d'accueil de ce nouveau complexe. Le même soir, à l'unanimité moins une abstention, un crédit de CHF 270'000.00 a été accepté pour l'organisation d'un concours d'architecture qui a été remporté par le bureau Oeschger et Schermesser Architekten Sàrl, à Zurich. Ce bureau a été chargé d'établir un dossier de demande de crédit d'étude présenté à l'Assemblée communale du 7 avril 2014, la dépense de CHF 1'300'000.00 (un million-trois-cents-mille francs) portant sur cet objet étant approuvée à l'unanimité.

Dès le mois d'avril 2014, le bureau lauréat a élaboré, de concert avec les ingénieurs spécialisés mandatés et en concertation avec les services de l'Etat de Fribourg, les plans qui, en fonction du vote de l'Assemblée communale, devront être mis à l'enquête publique dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du vendredi 10 avril 2015. Cette publication s'inscrit dans la volonté du Conseil communal de respecter un planning extrêmement serré qui doit nous permettre d'ouvrir les portes du nouveau complexe pour le début de l'année scolaire 2017-2018. Dans ce sens, tout retard est susceptible d'entraîner un important report dans le temps de la mise en service de ces infrastructures sans que nous ne disposions de réelles solutions de rechange. Dans le même temps, et en collaboration avec le bureau Simonet & Chappuis, à Fribourg, bureau chargé de la direction locale des travaux, le devis général, servant de base au vote du crédit de construction, a été établi. Ce devis général porte sur un montant de CHF 30'896'100.00, y compris une part de CHF 1'908'000.00 pour l'acquisition du terrain, une somme de CHF 210'000.00 pour l'extension de la conduite CAD, le crédit d'étude déjà voté pour de CHF 1'300'000.00 et une dépense de CHF 232'000.00 pour le concours d'architecture. De la sorte, le devis général est arrêté à CHF 27'246'100.00 (vingt-sept-millions-deux-cent-quarante-six-mille-cent francs). Il en résulte une sensible augmentation par rapport à l'estimation ayant fait l'objet de la présentation du crédit d'étude. Divers facteurs permettent d'expliquer cette augmentation qui ne pouvait pas être prise en compte auparavant : d'une part, les architectes et ingénieurs mandatés ont dû prendre en considération les exigences constructives, techniques et énergétiques imposées par les services de l'Etat de Fribourg ainsi que les normes Minergie-P en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015. D'autre part, le Conseil communal a décidé d'intégrer dans le complexe un abri Protection Civile de 250 places destiné à pallier au déficit communal en la matière. L'augmentation est également liée à l'obligation de respecter les normes BASPO de Macolin indispensables pour la pratique du sport dans la future halle double de Chavully. Ces éléments ont enfin entraîné une augmentation significative du volume des bâtiments (27'887 m<sup>3</sup> lors du vote du crédit d'étude et 34'752,60 m<sup>3</sup> au moment de l'établissement du devis général). Selon le plan de financement présenté, l'enveloppe globale du projet du Complexe Scolaire de Chavully représente un montant de CHF 32'921'500.00. Après déduction des paiements déjà effectués et des fonds propres disponibles, la Commune de Granges-Paccot devra procéder à un emprunt de CHF 22'000.000.00 (vingt-deux-millions de francs). Dans les années à venir, cet emprunt devra être amorti à raison de CHF 660'000.00 par année et entraînera une charge d'intérêts de CHF 220'000.00, cette charge étant toutefois dégressive. Sous le chapitre du financement, il faut retenir que le moment est particulièrement bien choisi. Les emprunts peuvent en effet être contractés, pour de longues durées, à des conditions favorables. De ce fait, nous disposons de bonnes garanties au niveau de la stabilité et des prévisions budgétaires.

Par le passé, plusieurs communes de l'Agglomération de Fribourg, pour ne prendre que quelques exemples, ont été confrontées à l'obligation de se doter d'infrastructures scolaires complémentaires. Cette obligation a été le motif principal d'une augmentation de l'impôt communal aussi bien à Fribourg qu'à Givisiez ou à Avry. Le Conseil communal a établi un budget prévisionnel à l'horizon 2019 en intégrant les charges supplémentaires d'amortissement et d'intérêts; il en résulte que le taux communal de l'impôt (67,8) ne devrait pas subir de modification et qu'il resterait un des plus avantageux sur le plan cantonal. Il ne serait toutefois pas honnête de prétendre que les décisions que l'Assemblée communale est appelée à prendre n'auront pas de répercussion sur les citoyennes et citoyens de Granges-Paccot. Cette hypothèse a d'ailleurs clairement été exprimée au moment de la présentation du projet de fusion 2C2G. Le Conseil communal s'engage toutefois à prendre toutes les dispositions (maîtrise du budget, contrôle strict des dépenses, politique mesurée au niveau des investissements, etc.) pour réduire dans toute la mesure du possible l'impact de ces répercussions.

L'avenir de la Commune et de ses futurs citoyens et contribuables se joue ce soir et il est persuadé que l'Assemblée saura comprendre les besoins auxquels nous devons faire face.

Pour la suite de la présentation, M. Schneuwly cède la parole à M. François Maridor, Conseiller communal en charge du dicastère des Ecoles, qui va exposer la situation au niveau des locaux et démontrer que cette première étape sera bien utilisée déjà à partir de 2017.

M. Maridor explique les éléments qui ont amené le Conseil communal à envisager la construction de cette future nouvelle école.

Entre 2012 et 2013, l'effectif de la population scolaire a augmenté de plus de 28%. Ce saut a étonné le Conseil communal, car avec les nouveaux quartiers, il est toujours difficile de connaître le nombre d'enfants, leur âge, etc. Il faut savoir que cette augmentation équivaut à l'ouverture de 2 à 3 nouvelles classes. Et lorsque M. Maridor parle de classe, il ne parle pas des locaux attenants (gymnastique, activités manuelles et textiles, techniques, informatiques, etc.). Il faut également prendre en compte que les enfants sont scolarisés plus tôt, car ils rentrent à l'école enfantine à l'âge de 4 ans révolus. Dans une période de planification, lorsqu'il s'agit de construire, 4 ans est un laps de temps très court.

Concernant les effectifs probables pour la rentrée 2015-2016, il y a actuellement 73 élèves en classes enfantines et 215 élèves en classes primaires, ce qui fait un total de 288 élèves répartis dans 15 salles de classe. Les actuels 3'000 habitants de Granges-Paccot représentent théoriquement un ratio de 10% d'enfants pour la population résidente. Ne sont pas compris dans ces chiffres, les 30 élèves scolarisés en allemand à l'Ecole libre publique.

M. Maridor rappelle le nombre de classes tel qu'il est défini par le règlement d'exécution sur la loi scolaire :

***Ecole enfantine***

14-23 élèves = 1 classe

24-46 élèves = 2 classes

47-67 élèves = 3 classes

**68-88 élèves = 4 classes → actuellement pour Granges-Paccot**

89-109 élèves = 5 classes

***Ecole primaire***

192-212 élèves = 10 classes

**213-233 élèves = 11 classes → actuellement pour Granges-Paccot**

234-254 élèves = 12 classes

Concernant les locaux actuels, la capacité a été dépassée puisqu'on dénombre 8 salles de classe à l'Ecole de Chantemerle et 4 à celle du Lavapesson, sans compter les containers mis en place pour disposer d'espace supplémentaire.

Pour la prochaine rentrée scolaire, il y aura donc 4 classes à l'Ecole du Lavapesson, 8 classes à l'Ecole de Chantemerle plus les containers et 2 classes dans les modules de la Rte de Chantemerle 64.

M. Maridor tient à préciser que les dimensions d'une salle de classe sont normées par les architectes cantonaux et une classe doit posséder une surface approximative de 90 m<sup>2</sup>. Il est dès lors constaté que les classes de l'Ecole du Lavapesson sont de bonne dimension, mais que celles de l'Ecole de Chantemerle sont nettement en-dessous des dimensions préconisées.

En ce qui concerne l'avenir, pour la rentrée scolaire 2017-2018, en tenant compte des estimations qui peuvent être faites par rapport à la population, la Commune de Granges-Paccot pourra disposer de 18 salles de classes au Centre scolaire de Chavully. Dans ces 18 classes, il est prévu d'accueillir les enfants depuis l'école enfantine jusqu'en 4<sup>ème</sup> primaire actuelle. Quant aux classes de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>, elles seront installées dans l'Ecole de Chantemerle où 6 salles de classe seront disponibles. Les containers seront bien sûr retirés, car il s'agissait d'une solution provisoire, et les locaux restant de l'Ecole de Chantemerle, de plus petite taille, seront utilisés pour d'autres activités prévues par le programme d'enseignement.

Le Centre scolaire de Chavully et l'Ecole de Chantemerle permettront donc d'accueillir entre 470 et 510 élèves. Par conséquent, les chiffres évoqués plus haut donnent une certaine sécurité et permettent d'envisager l'avenir sans que Granges-Paccot ne se retrouve, à l'instar d'autres communes, à constater que l'école fraîchement construite est déjà trop petite.

M. Schneuwly remercie M. Maridor pour ces explications et donne la parole à M. Philippe Chassot, Conseiller communal en charge du dicastère des Finances, pour la présentation de la partie financière du dossier.

M. Chassot explique que la construction du nouveau Centre scolaire de Chavully va occasionner des charges supplémentaires à la Commune de Granges-Paccot, soit un amortissement obligatoire de la dette, selon le règlement d'exécution de la loi sur les communes, au taux de 3% par année. Cela représente CHF 660'000.00 sur un emprunt de 22 millions. Un taux d'intérêt sur l'emprunt, par mesure de prudence, a été calculé à 1%, ce qui représente CHF 220'000.00. Et bien sûr, cela engendra également du personnel supplémentaire (concierge). Tenant compte de ces exigences, le Conseil communal a établi un budget prévisionnel pour 2019 :

Compte	Désignation	Comptes 2013		Budget 2015		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	1'156'724	170'554	1'196'811	105'900	1'225'758	115'132
1	ORDRE PUBLIC	339'145	8'847	371'700	10'850	408'978	12'056
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3'804'337	280'274	4'265'580	297'300	5'296'414	303'041
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	693'413	154'005	798'077	155'200	850'585	156'685
4	SANTE PUBLIQUE	1'047'019	141'981	1'171'300	47'000	1'663'451	73'596
5	AFFAIRES SOCIALES	1'588'706	12'383	1'837'400	12'300	2'449'634	17'176
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'253'372	232'166	1'479'941	229'200	1'422'595	235'151
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1'329'359	1'214'198	1'425'704	1'237'000	2'032'205	1'859'821
8	ECONOMIE	35'987	105	43'563	100	45'100	-
9	FINANCES ET IMPOTS	5'543'311	14'606'404	2'994'489	13'501'095	2'985'811	16'463'178
	<b>TOTALISATION</b>	<b>16'791'372</b>	<b>16'820'917</b>	<b>15'584'565</b>	<b>15'595'945</b>	<b>18'380'532</b>	<b>19'235'837</b>
	<b>RESULTAT</b>	<b>29'545</b>	<b>-</b>	<b>11'380</b>	<b>-</b>		<b>-855'305</b>

Ce budget prévisionnel a été établi en émettant certaines hypothèses :

Taux de l'impôt	67.8%
Escompte	0%
Taxe ordures	prise en compte
Population de Granges-Paccot	4'500 habitants
Population du canton de Fribourg	333'000 habitants
Montant du crédit demandé	22 millions
Taux d'amortissement	3%
Taux d'intérêt	1%
Augmentation (linéaire) des charges	1,5% par année

M. Chassot relève que la Commune est tout à fait à même de faire face à cette augmentation des charges puisque le budget prévisionnel présente un solde bénéficiaire de CHF 855'305.00.

Il passe ensuite plus en détail la partie « impôts prévisionnels 2019 » du budget en se basant sur une population de 4'500 habitants :

Compte	Désignation	Comptes 2013		Budget 2015		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>90</b>	<b>IMPOTS</b>	<b>1'477'504</b>	<b>13'936'706</b>	<b>1'275'000</b>	<b>12'280'000</b>	<b>481'819</b>	<b>15'815'000</b>
90.318	Frais de poursuites	20'312	-	25'000	-	31'819	-
90.319	Imputation forfaitaire	594'374	-	300'000	-	300'000	-
90.319.10	Pertes sur débiteurs impôt	112'924	-	100'000	-	150'000	-
90.329	Escompte d'impôt accordé	749'894	-	850'000	-	-	-
90.400	Impôt sur le revenu des personnes physiques	-	4'552'233	-	5'000'000	-	7'312'500
90.400.10	Impôt sur la fortune des personnes physiques	-	85'457	-	300'000	-	427'500
90.400.20	Impôt à la source	-	491'457	-	500'000	-	550'000
90.400.30	Impôt sur les prestations en capital	-	77'666	-	100'000	-	100'000
90.401	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	-	3'112'526	-	3'100'000	-	3'100'000
90.401.10	Impôt sur le capital des personnes morales	-	1'379'864	-	1'100'000	-	1'500'000
90.402	Contributions immobilières	-	1'420'534	-	1'450'000	-	1'930'000
90.403	Impôt sur les gains immob. et les plus-values	-	66'721	-	40'000	-	80'000
90.404	Impôt mutations immobilières	-	2'208'376	-	300'000	-	300'000
90.405	Impôt sur successions - donations	-	27'891	-	5'000	-	10'000
90.406	Impôt sur les chiens	-	5'054	-	5'000	-	5'000
90.406.10	Impôt sur les appareils à sous	-	19'500	-	20'000	-	20'000
90.406.20	Impôt sur les manifestations	-	105'555	-	70'000	-	70'000
90.435	Commissions encaissement impôts	-	7'848	-	-	-	-
90.436.00	Intérêts et pénalités	-	38'335	-	40'000	-	50'000
90.436.01	Rentrées sur créances amorties	-	35'066	-	10'000	-	10'000
90.441	Impôt sur les véhicules	-	302'625	-	240'000	-	350'000

M. Schneuwly remercie M. Chassot et donne la parole à Mme Schermesser. Cette dernière explique les fonctionnalités de tous les bâtiments et locaux de ce futur Complexe scolaire au travers d'images projetées sur l'écran.

M. Schneuwly remercie Mme Schermesser pour cette présentation et, avant d'ouvrir les discussions, donne la parole au Président de la ComFin pour son rapport.

M. Alexandre Rigolet informe que la ComFin a étudié, avec un soin particulier, le projet de construction ainsi que le plan de financement du nouveau Complexe scolaire de Chavully. Au vu de l'importance de l'investissement et de la nécessité de recourir à l'emprunt, la ComFin s'est longuement entretenue avec le Conseil communal et les architectes responsables de la conduite du projet. La ComFin partage l'avis du Conseil communal qu'un tel projet se justifie en raison des limites atteintes à ce jour par les solutions provisoires et les projections démographiques à venir. Le bas niveau actuel des taux d'intérêt constitue également une opportunité pour financer un projet d'une telle ampleur. Au vu de ce qui précède, la ComFin prévoit favorablement le crédit de construction du Complexe scolaire de Chavully d'un montant de CHF 27'456'005.00, y compris le coût d'extension de la conduite du chauffage à distance de CHF 210'000.00.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et la ComFin pour l'attention soutenue apportée à ce dossier et ouvre la discussion. Il donne la parole à M. Marc André Miserez.

M. Miserez souhaite poser 2 questions, dont la première sort un peu du contexte. Elle concerne les projections démographiques évoquées précédemment. Le Conseil communal mentionne 4'500 habitants à l'horizon 2019 et il comprend bien qu'il s'agit des futurs occupants des immeubles du Plateau d'Agy. Il ne comprend par contre pas trop où la Commune va mettre les 6'000 habitants prévus à l'horizon 2030.

Il passe directement à la deuxième question liée au magnifique projet qui vient d'être présenté. Elle concerne la circulation : il est prévu 21 places de parc disposées de manière tellement étroite qu'il va être difficile d'aller et venir. Il y aura une centaine d'élèves issus des classes enfantines qui ne viendront, selon lui, ni à vélo, ni à pied. Tous les parents voudront amener leurs petits à l'école en voiture et même en faisant du covoiturage, il faudrait mettre 5 enfants par voiture pour arriver à une situation à peu près gérable. Il relève qu'actuellement déjà, c'est le chaos sur le parking de l'Ecole de

Chantemerle. Il souhaite donc savoir, sans être pour la voiture à tout prix, comment cette centaine d'élèves va pouvoir se rendre au Centre scolaire de Chavully sans que ce soit un chaos total routier.

Concernant la première question, M. Schneuwly répond que M. Miserez a raison ; il s'agit évidemment du développement sur le Plateau d'Agy. Il ajoute que ce n'est pas terminé en ce qui concerne ce secteur. En effet, il doit subir une restructuration urbaine et un mandat d'étude parallèle (MEP) définira la manière dont ce secteur devra se développer. Ce développement, en zone à densité urbaine mixte, comprend du commerce, de l'activité et de l'habitat. Les projections démontrent que la disparition progressive des espaces d'activités en place permettront d'accueillir passablement d'habitants puisqu'on va utiliser la bordure de la route cantonale surtout à des fins d'activités et d'exposition alors qu'à l'arrière se situeront plutôt des habitations. Les citoyens doivent également savoir, au niveau de l'aménagement du territoire, que si des moratoires ont été introduits par la loi sur l'aménagement du territoire jusqu'à la révision du plan directeur cantonal, nous avons au plan directeur communal, plusieurs dizaines de milliers de m<sup>2</sup> qui doivent passer en zone. Certaines zones seront réservées à de l'activité et d'autres à de l'habitat. La modification du plan directeur cantonal étant prévue pour 2019, la Commune de Granges-Paccot pourra développer de nouvelles zones à ce moment-là. C'est donc en fonction de ce développement que M. Schneuwly vient d'expliquer que nous arrivons, à l'horizon 2030, avec ces quelque 6'000 habitants.

Concernant la deuxième question, M. Schneuwly ne sait pas ce que cela donnera en 2017, mais il relève que la situation actuelle est déjà limite, car depuis l'ouverture du Pont de la Poya, il est constaté une augmentation significative de la circulation, aussi bien sur la route cantonale que sur les routes communales, en particulier celle de Chantemerle. Il explique que le nombre de places de parc pour le CSC est réglementé d'une manière extrêmement rigoureuse et le mot est faible. En effet, elles sont créées en fonction des postes de travail effectifs et non pas pour permettre aux parents qui viennent conduire leur enfant à l'école. En revanche, M. Schneuwly reconnaît que le souci exprimé par M. Miserez est parfaitement légitime. Ce qui va être étudié de manière très sérieuse, ce sont des espaces d'arrêt qui permettent de déposer les enfants en toute sécurité et de repartir sans forcément transiter par la place de parc. Voilà la solution la plus privilégiée dans la mesure où il n'est pas possible de créer des places de parc pour une durée temporaire de quinze minutes. En tous les cas, tout sera entrepris de manière à ce que les parents puissent déposer et reprendre les enfants en toute sécurité. Enfin, il est conscient qu'il y aurait d'autres besoins à ce niveau, car les sociétés qui souhaitent organiser un tournoi se plaindront qu'il n'y a pas assez de places de parc, mais c'est malheureusement le nombre accordé pour ce projet. Il relève enfin que le Conseil communal dispose encore de deux bonnes années pour réfléchir à la question pertinente posée par M. Miserez.

M. Schneuwly passe la parole à M. Christophe Limat qui souhaite connaître la durée de vie du sapin autoclavé. En effet, il est surpris du choix du bois et de l'autoclavage, car il sait que cette méthode tient seulement quelques années et trouverait dommage que tout doive être refait dans peu de temps.

M. Chappuis justifie ce choix, car le sapin autoclavé est un bois traversé. En effet, il entre dans la catégorie de matériau à ce jour les meilleures garanties en matière de durabilité du bois. C'est pour cette raison que le choix n'a pas porté sur du chêne ou autre. De plus, un ingénieur du bois est également consulté et ce dernier garantit la durabilité des façades. M. Chappuis souhaite rappeler que la structure de base du bâtiment est en béton et il s'agira de mettre du bois uniquement sur les façades extérieures.

Mme Schermesser ajoute qu'il a fallu choisir un bois qui ne produit pas trop de résine afin que l'autoclavage puisse faire son effet. De plus, un bois autoclavé a une durée de vie cinq fois plus élevée qu'un bois non traité. Concernant l'entretien, si l'on s'aperçoit que l'aspect du bois s'est dégradé, il y a toujours la possibilité de le brosser et de repasser une deuxième couche d'huile. Elle précise qu'une façade ventilée permet de maintenir une bonne qualité et également de faire attention à ce que l'eau de pluie puisse couler sur la matière choisie.

M. Limat reprend la parole et est surpris de constater que les deux bâtiments ne sont pas reliés par un couvert, ne serait-ce que pour la propreté des bâtiments en cas de mauvais temps et à l'égard du concierge également. En effet, il lui semblait évident de pouvoir passer d'un bâtiment à l'autre en chaussons. Il enchaîne directement avec la deuxième question qui concerne la halle de sports. Elle est certes intéressante au niveau de l'œil, mais pour les activités sportives, lors du coucher du soleil, les reflets de bois dans la halle ne seront-ils pas gênants ? M. Limat rebondit enfin sur son utilisation par les sociétés qui auront besoin de places de parc, notamment pour les gens venant de l'extérieur de Granges-Paccot.

M. Schneuwly commence par répondre à la dernière remarque en expliquant que le répit accordé aux communes situées en-dehors de l'agglomération de Fribourg ne sera pas de longue durée ; cette politique des places de stationnement allant être imposée au niveau fédéral. Il ajoute que la halle de sports double de Chavully est plus conçue pour les activités purement sportives que la halle de sports de Chantemerle et non pas pour les manifestations à grande échelle nécessitant plus de places de parc. La raison est que l'emplacement de la halle de Chantemerle bénéficie d'un nombre de places de parc infiniment plus important, que ce soit devant, à l'Administration communale ou autour de l'entreprise Artol Fuchs SA.

Concernant l'hygiène des bâtiments, les élèves du Lavapesson – qui se rendent actuellement à la gymnastique à la halle de Chantemerle – salissent également les locaux. Une notion de convivialité a été donnée par la conception choisie ce qui donne un espace lumineux et plus chaleureux. Le Conseil communal prend note toutefois des remarques et des suggestions faites.

Pour la question des reflets du soleil de la halle de sports, Mme Schermesser répond que le bureau d'architectes va encore étudier en profondeur les bardages prévus, mais elle relève que peu importe le matériel utilisé, le soleil gênera de toute façon. Par conséquent, des stores seront prévus à cet effet.

M. Schneuwly passe ensuite la parole à M. Benjamin Laville qui s'inquiète du calendrier. Dans le message du Conseil communal, ce dernier fait référence au calendrier très serré dans le cadre de cette réalisation et M. Laville souhaite connaître la marge de sécurité face notamment à la rentrée scolaire 2017-2018. De plus, il constate que le calendrier des décisions prises jusqu'à aujourd'hui a été établi, mais il n'a pas été mentionné les dates pour la suite (mise à l'enquête publique, mise en zone) et se demande les incidences d'un report des travaux en cas de retard et, le cas échéant, quelles sont les solutions de rechange, car dans le message, il n'y en a pas véritablement.

M. Schneuwly répond que le calendrier est effectivement très serré avec la mise à l'enquête prévue le vendredi 10 avril 2015. Ce dossier a déjà fait l'objet d'un examen par pratiquement tous les services de l'Etat de manière à permettre la délivrance du permis de construire. Il faut savoir aussi que, lorsqu'un plan mis à l'enquête ne fait l'objet d'aucune opposition, une fois la question de la zone réglée – question sur laquelle il reviendra – la Commune pourra solliciter une demande d'autorisation de débiter de manière anticipée les travaux. Ainsi, le permis peut être délivré plus tard, mais les travaux pourront déjà commencer. Une fois la mise à l'enquête lancée et les premières vérifications effectuées, la Commune peut demander cette autorisation anticipée, notamment pour les travaux de terrassement qui ne posent pas de problème.

Au sujet de la mise en zone, elle a été faite au niveau du plan d'aménagement local (PAL) et la Commune a réglé le premier problème – qui semblait au départ être le seul – de la compensation avec d'autres terrains. Le deuxième est en cours de résolution, il s'agit de la question des surfaces d'assolement. Il précise qu'il ne s'agit pas de l'entier du terrain concerné, mais seulement d'une partie. Le Conseil d'Etat a revu son calcul, lequel doit être admis par la Confédération pour que le canton puisse se prononcer sur notre demande de modification partielle du PAL. Selon les dernières nouvelles, les préavis sont positifs et le feu vert sera donné au moment où celui concernant les surfaces d'assolement le sera aussi. Sous l'angle des autorisations de construire, le timing peut donc être respecté. En cas de retard, la solution de rechange sera la réutilisation des containers. Le Conseil communal a toutefois bon espoir que les délais très serrés soient respectés.

Mme Ludivine Viatte, enseignante à l'Ecole de Chantemerle, souhaite revenir sur la question du bardage, dont il était question lors de la présentation de Mme Schermesser, et a été surprise de constater, sur les images de synthèse, que ce dernier a été abandonné sur le bâtiment A. En effet, il semble que sur les plans qui ont suivi le concours, il y avait également du bardage en croisillons sur le bâtiment des salles de classe. Mme Schermesser confirme à Mme Viatte que le bardage est encore prévu.

Mme Viatte termine en apportant une petite remarque d'ordre pédagogique. Elle trouve le bardage prévu autour des salles de sports joli, mais relève qu'il serait bien de penser aux enfants qui seront les principaux utilisateurs de ces locaux. En effet, la discrimination visuelle de l'enfant est très différente de celle de l'adulte et quand on sait que, dans une salle de gymnastique, le sol est déjà très chargé visuellement, il le sera encore plus avec des reflets solaires. Par conséquent, elle trouverait important de tenir compte de cet aspect en pensant avant tout aux enfants.

M. Schneuwly remercie Mme Viatte pour le souci exprimé et demande s'il y a d'autres interventions.

Mme Jochem souhaite savoir ce que deviendront l'Ecole de Chantemerle, qui sera passablement vidée, ainsi que la salle polyvalente dans laquelle se déroule actuellement l'Assemblée communale.

M. Maridor répond que l'Ecole de Chantemerle sera affectée, comme présenté précédemment, aux dernières classes du cycle, soit les classes de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires. Il faut savoir que le programme est conçu par groupe de 6 unités pour chaque cycle d'enseignement. Il est donc possible de retrouver un bloc de 6 classes d'enseignement à l'Ecole de Chantemerle auquel on adjoint les salles pour les activités manuelles et textiles, les cours d'appui, de logopédie, etc. Il rappelle que les salles de classe de Chantemerle possèdent une dimension correspondant à peu près à la moitié des recommandations des architectes de la DICS. Avec cette utilisation du bâtiment, il n'y aura pas la possibilité de mettre des effectifs surdimensionnés, mais on retrouverait des salles qui permettront d'organiser les activités spécifiques sans que les enfants aient systématiquement à se déplacer au nouveau Centre scolaire de Chavully. Grâce à la disposition de ces salles, il sera possible d'approfondir certains éléments du programme au niveau des langues, de l'intégration, etc. Ce bâtiment jouira donc d'une certaine flexibilité, mais ne sera de loin pas vide.

Mme Jochem poursuit en demandant si les transformations – qui viennent d'être relatées – impliquent des coûts et si oui, ont-ils été considérés dans le projet global ? M. Maridor confirme qu'ils ont été considérés bien qu'il ne s'agisse pas de refaire tout le bâtiment. Pour le moment, le bâtiment est en bon état et il va subir un programme de rénovation et d'entretien comme il est habituellement prévu.

M. Schneuwly précise que la halle de sports de Chantemerle continuera à être régulièrement utilisée pour des besoins scolaires. Il assure que le Conseil communal refuse tous les jours des demandes pour occuper la halle. Beaucoup de clubs aux alentours comptent des adhérents domiciliés à Granges-Paccot et la Commune va devoir aussi apprendre à louer ses locaux, également par mesure d'économies.

M. Miserez suppose donc qu'après la construction du Centre scolaire de Chavully, l'Ecole du Lavapesson ne sera plus une école. M. Schneuwly confirme.

Dans la foulée, M. Miserez profite de poser une autre question par rapport à la proximité de l'autoroute. Le projet a été conçu de telle manière à ce que la salle de sports double soit plus près du bruit. En ce qui concerne les salles de classe, M. Miserez demande si la Commune a une idée du niveau sonore qui régnera autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. En outre, ces salles seront-elles équipées de fenêtres qui ne peuvent s'ouvrir comme l'exige la plupart des bâtiments Minergie-P ?

M. Schneuwly répond que les mesures ont été faites, d'autant plus que la Commune est obligée de fournir une étude de bruit qui démontre le respect des normes en matière de protection contre le bruit dans ce projet.

Mme Rege demande si en cas d'agrandissement, il est prévu de créer un bâtiment ou un étage supplémentaire. Dans le deuxième cas, les fondations supporteraient-elles un étage supplémentaire ?

M. Schneuwly explique que le projet tel que conçu prévoit un bâtiment supplémentaire en cas d'agrandissement ; la réserve de terrain le permet. D'autre part, si l'on recherche un certain équilibre architectural, il est préférable de prévoir un nouveau bâtiment plutôt qu'un étage supplémentaire. Il est d'ailleurs constaté très peu de différence de prix entre l'une et l'autre solution.

Mme Rege demande enfin s'il est uniquement prévu des classes de langue française dans la nouvelle école ou s'il y aura également des classes de langue allemande.

M. Schneuwly répond que, depuis quelques années, il suffit qu'un des deux parents soit germanophone pour pouvoir demander l'admission de son enfant à l'Ecole Libre Publique (ELP) sise à Fribourg. Cette pratique sera maintenue. Il faut savoir que la Ville de Fribourg a ses propres classes alémaniques au contraire des communes de l'agglomération, lesquelles sont conventionnées avec l'ELP. Il ajoute qu'il n'y a pas de frais supplémentaires pour les parents, hormis la prise en charge des frais de transport qu'ils doivent supporter.

La parole n'étant plus demandée, M. Schneuwly passe aux votes qui comportent deux éléments. Le premier porte sur le crédit de construction du nouveau Complexe scolaire de Chavully d'un montant de CHF 27'456'100.00 comprenant le coût d'extension de la conduite. L'Assemblée approuve par 82 voix le crédit de construction, 2 abstentions étant enregistrées.

Le deuxième porte sur l'emprunt de CHF 22'000.000.00 pour le financement de cette réalisation. L'Assemblée approuve à l'unanimité cet emprunt.

M. Schneuwly remercie l'Assemblée non seulement pour la confiance témoignée aux Autorités communales, mais également pour la génération future de Granges-Paccot.

### 3. DIVERS

#### **Départ à la retraite de M. Joseph Brodard**

M. Schneuwly souhaite parler d'une personne présente dans la salle, malgré qu'elle ne soit plus domiciliée sur la Commune de Granges-Paccot. Il s'agit de M. Joseph Brodard qui s'est occupé de la conciergerie des immeubles scolaires depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1986. Il a donc œuvré pendant près de 29 années puisqu'il a cessé son activité à la fin du mois de février 2015. En travaillant dans le milieu des écoles, il est évidemment devenu un personnage emblématique de Granges-Paccot. C'est une personne qui a su être appréciée, non seulement des enseignants, mais également de tous les enfants ayant fréquenté nos classes. Il a également su être apprécié pour son extrême disponibilité par rapport aux personnes et nombreuses sociétés qui occupaient les locaux de Chantemerle et qui dérangeaient Joseph et son épouse à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Et quel que soit le jour, il s'est toujours acquitté de ses missions avec sourire et gentillesse, en élevant parfois le ton quand il fallait le faire, car il avait des responsabilités par rapport aux locaux communaux, lesquels sont aujourd'hui encore en bon état. M. Schneuwly tient à féliciter M. Brodard pour cette très longue activité et à le remercier infiniment pour son travail accompli. Il remercie également son épouse qui a fait preuve de beaucoup de compréhension face à une activité qui n'est pas toujours facile à exécuter en-dehors de l'horaire de travail normal. Au vu des sacrifices qui ont été acceptés, M. Schneuwly tient à adresser encore, au nom du Conseil communal et de tous ceux qui ont bénéficié de ses services, ses plus vifs remerciements. Il souhaite à M. Brodard une très heureuse et longue retraite, que la santé lui soit, ainsi qu'à son épouse, la meilleure des compagnies. C'est l'occasion donc de remettre un témoignage tangible de notre reconnaissance et il demande à Mme et M. Brodard de s'avancer afin de leur offrir de modestes attentions.

Après de longs applaudissements, M. Brodard prend la parole d'une voie émue et explique le plaisir qu'il a eu à exercer cette fonction pendant tant d'années. Il garde les bons souvenirs et laisse les moins bons de côté. Il s'adresse ensuite à son remplaçant en lui demandant d'être toujours prompt et disponible, car c'est un métier où il faut l'être. Pour vivre ce métier de concierge, il faut aimer le monde, les enfants. Il constate qu'il a rencontré plus de difficultés avec les adultes qu'avec les enfants, mais il y a des façons de faire. Et si on trouve la façon de faire, il n'y a pas de problème. En reprenant ses termes : « *Si vous arrivez avec le sourire dès le matin, vous apportez déjà du soleil dans beaucoup de choses.* » Ça n'a pas été toujours évident, notamment avec certaines sociétés qui faisaient du bruit jusqu'à 3.00 du matin, mais cela faisait partie de la fonction. Il remercie le Conseil communal qui l'a toujours soutenu dans les décisions qu'il devait prendre. L'Assemblée l'applaudit encore longuement suite à son intervention.

#### **Site Internet de la Commune Granges-Paccot**

M. Schneuwly informe l'Assemblée communale que, suite à quelques modifications apportées au cours de ces dernières semaines, le site Internet communal est fonctionnel depuis le 20 mars 2015, date à laquelle cette Assemblée a été annoncée. Il invite donc les citoyens à aller le visiter.

La parole n'étant plus demandée, M. Schneuwly précise qu'une pétition a circulé au sujet des transports publics à Granges-Paccot, laquelle a recueilli un grand nombre de signatures. Il informe donc l'auteur de cette pétition, dont le contenu est intéressant, que ce dossier sera soumis, cette semaine voire la semaine prochaine, aussi bien à la Direction des TPF qu'au Comité de direction de l'Agglomération de Fribourg afin de déterminer dans quelle mesure des modifications pourraient intervenir.

M. Schneuwly tient à remercier les participantes et participants à cette Assemblée communale du vote qui est intervenu à la satisfaction du Conseil communal. Il remercie également ses collègues du Conseil communal qui ont contribué à ce projet et leur souhaite bon courage pour la suite des opérations. En effet, cela promet encore de belles soirées de travail et un peu de sueur aussi. Il remercie également l'ensemble des personnes qui œuvrent au service de notre Commune. M. Schneuwly souhaite de très belles Fêtes de Pâques en rappelant que la prochaine Assemblée communale sera ordinaire et concernera les comptes. Elle aura lieu à nouveau un mercredi, soit le 27 mai 2015. Les comptes qui seront présentés s'annoncent plutôt optimistes selon les propos tenus tout à l'heure par notre responsable des finances. Il lève la séance à 21.30 et invite l'Assemblée à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal :

L'Administrateur :  
  
Claude Robatel



Le Syndic :  
  
René Schneuwly